



PROCES VERBAL DE LA REUNION DE BUREAU 7 OCTOBRE 2014 – 9 H.

Présent(e)s : Sylviane DEFRENE, Christine BLANCHETIERE, Agnès GROUT, Stéphanie GALLAIS, DERRIEN Marie-Line, MARTIN Michael, Béatrice SIMENEL, Brigitte BUREY.

Excusé(e)s : Véronique FERRAT, Françoise DUBOSC, Myriam SALE, Sylvie BLONDEL, Aurélie LABOULAIS, Antoine PETIT.

1. PRÉSENTATION DES CANDIDATS PAR CE

CE CAF	CE CPAM	CE URSSAF
SIMENEL Béatrice DERRIEN Marie-Line DUBOSC Françoise BUREY Brigitte	FERRAT Véronique BLANCHETIERE Christine DEFRENE Sylviane	GROUT Agnès GALLAIS Stéphanie

2. CONSTITUTION DU NOUVEAU BUREAU

Nom	Fonction	Organisme	Téléphone	Courriel
DERRIEN Marie-Line	Présidente	CAF	02 35 49 63 33	marie-line.derrien@cafseine-maritime.cnafmail.fr
BUREY Brigitte	Vice-présidente	CAF	02 35 19 41 36	brigitte.burey@cafseine-maritime.cnafmail.fr
BLANCHETIERE Christine	Secrétaire	CPAM	02 32 74 80 72	christine.blanchetiere@cpam-cnamts.fr
GALLAIS Stéphanie	Secrétaire adjoint	URSSAF	02 35 19 15 37	stephanie.gallais@urssaf.fr
SIMENEL Béatrice	Trésorière	CAF	02 35 19 76 32	beatrice.simenel@cafseine-maritime.cnafmail.fr
DEFRENE Sylviane	Trésorière adjointe	CPAM	02 35 19 41 22	
DUBOSC Françoise	Trésorière adjointe suppléante	CAF	02 35 19 41 22	

3. COMMISSION REPAS

Nom	Organisme	Téléphone	Courriel
FERRAT Véronique	CPAM	02 32 74 81 98	veronique.ferrat@cpam-lehavre.cnamts.fr
BLANCHETIERE Christine	CPAM	02 32 74 80 72	christine.blanchetiere@cpam-cnamts.fr
GROUT Agnès	URSSAF	02 35 19 15 40	agnes.grout@urssaf.fr

4. MEMBRES BÉNÉVOLES

- ✓ La participation de Françoise DUBOSC, membre bénévole est reconduite à leur demande, en tant que trésorière adjointe.

5. INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Le bureau se réunira tous les 2 mois sauf affaires urgentes
- ✓ La prochaine réunion se tiendra le jeudi 20 novembre 2014 – 9H30 salle 12004

6. PRÉSENTATION DES STATUTS

- ✓ La Présidente fait lecture des statuts à l'assemblée afin d'éclaircir les différents rôles au sein de l'association.
- ✓ Les membres sont co-optés par les CE des trois organismes, conformément à l'application de l'article 4.
- ✓ Les délégations d'horaires sont délivrées par le comité d'entreprise, conformément à l'article 11.

Marie-Line DERRIEN,
La Présidente,



Séance levée à 11h30